



HEBERGEMENT TEMPORAIRE



SÉJOUR EN COURS D'ANNÉE JUSQU'AU 15 AOÛT 2021

Vous êtes étudiant.e individuel.le :

Vous êtes scolarisé.e dans une autre académie/agglomération et de passage dans l'académie de Bordeaux (stage, concours, etc.) et à la recherche d'un hébergement temporaire en Aquitaine (stage, concours, séjour de recherche, etc.).

Pour solliciter un hébergement temporaire individuel (cette procédure ne concerne pas le logement annuel), vous devez :

- ➊ Avoir un compte sur www.messervices.etudiant.gouv.fr et cliquez sur la rubrique « Trouver un logement en résidence Crous ».
- ➋ Vous positionner sur un des logements affichés.
- ➌ Joindre à votre demande un justificatif du niveau d'étude, le certificat de scolarité de l'année en cours, ainsi que votre convention de stage **complète et signée par toutes les parties** (ou lettre d'invitation, convocation à un examen, etc.) et préciser toute information complémentaire dans la rubrique « commentaires ».

Attention ! L'hébergement temporaire est proposé uniquement pour une durée minimum de 1 mois et maximum de 6 mois, et au plus tard jusqu'au 15 août 2021

(date limite à ne pas dépasser sur la convention de stage, lettre d'invitation, convocation, etc.)

- L'inscription ne vous garantit pas automatiquement l'attribution d'un logement. Les logements sont attribués en fonction des disponibilités.
- Les demandes sont traitées uniquement par courriel et SMS.

Pour toutes informations concernant les aides au logement, merci de vous reporter à la rubrique « aides au logement »

Vous êtes Enseignant.e-Chercheur.e.s :

Si vous êtes titulaire d'un doctorat et personnel de l'enseignement supérieur français ou étranger (Enseignant.e-chercheur.e, Professeur.e.s des Universités et grandes écoles, Maîtres de conférences, Chercheur.e.s étranger.e.s en stage Post-Doctoral), nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de la :

« **Maison Internationale** » : cercle.universitaire@crous-bordeaux.fr ou 05 57 59 85 50.

Attention, la Maison Internationale n'accueille pas les familles.



HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Vous êtes un groupe :

Le CROUS de Bordeaux accueille les groupes sur la période du 01/06 au 31/08, sous réserve de places libres.

Merci de faire votre demande par mail à l'adresse : accueil.groupes-bordeaux@crous-bordeaux.fr